



FORMULAIRE DE SAISINE DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS DU DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

(à transmettre exclusivement au référent déontologue)

Les conseillers départementaux sont soumis aux obligations déontologiques inscrites dans la charte de l'élu local. A compter du 1^{er} juin 2023, tout conseiller départemental peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par cette charte.

Les avis et conseils donnés par le référent déontologue sont consultatifs, l'élu reste donc libre de ne pas suivre les recommandations formulées. Les avis et conseils sont donnés à titre personnel et confidentiel.

La saisine du référent déontologue doit nécessairement être en lien avec l'exercice du mandat départemental.

SAISINE DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

Auteur de la saisine :

Nom :

Prénom :

Mail :

Date de la saisine :

Questions posées et/ou conseils sollicités :

.....
.....
.....
.....
.....

Éléments de contexte :

.....
.....
.....
.....

Fait à :

Le :

Signature